

L'ESPRIT

Pleinement intégrée au projet d'établissement, l'Association Sportive (AS) du collège propose aux élèves qui le souhaite de pratiquer une activité sportive en plus des cours obligatoires d'EPS. Ces activités sont encadrées par les professeurs d'EPS.

L'implication des élèves dans la vie de l'association sportive et dans l'organisation des rencontres et des compétitions est particulièrement encouragée. En plus de les faire pratiquer une activité, l'AS vise à responsabiliser les élèves, à favoriser leur autonomie et leur prise d'initiative.

LES ACTIVITÉS

	Football <i>sur le plateau</i>	Escalade <i>au gymnase</i>	Badminton <i>au gymnase</i>	Volleyball <i>au gymnase</i>	Activités artistiques <i>au gymnase</i>	Basket ball <i>au gymnase</i>
Mercredi de 13h00 à 14h30	Oui	Oui	Oui		Oui	
Mercredi de 14h30 à 16h00		Oui		Oui	Oui	Oui

- De manière plus ponctuelle au cours de l'année, participation à d'autres compétitions :
 - o CROSS du département
 - o Compétition d'athlétisme en salle ou extérieur. Une préparation et un accompagnement sera proposé si le collège est retenu pour ces rendez-vous.

Même si le choix de pratiquer est libre, l'élève qui s'engage est tenu moralement d'être assidu. Une feuille de présence sera renseignée et à disposition des parents qui souhaiteraient une vérification.

Il n'est pas obligatoire de manger à la cantine le mercredi, mais il ne peut y avoir de pique-nique introduit dans le collège. Les élèves à proximité peuvent donc rentrer au domicile pour manger s'ils le souhaitent avant de revenir pour la pratique.

LES RENCONTRES AVEC LES AUTRES COLLEGES

Certaines activités proposeront au cours de l'année des rencontres avec d'autres collèges. Ces rencontres sont organisées par l'UNSS, une fédération qui regroupe toutes les Associations Sportives des établissements publics du secondaire pour les coordonner et financer quelques bus. Lorsque des compétitions sont prévues, l'élève aura toujours le choix d'y participer ou non.

Attention : le classement de la majorité des rencontres/compétitions se fait par équipe. Il est indispensable de prévenir en cas de blessure ou d'empêchement de dernière minute afin de trouver un remplaçant, par respect pour les enseignants et les coéquipiers.

Les dates et modalités d'inscription aux rencontres seront communiquées par les responsables d'activité, mais seront également affichées sur le **panneau UNSS et Activités scolaires** situé dans le hall de la vie scolaire et **envoyées sur messagerie ENT.**

INSCRIPTION ET PARTICIPATION AUX RENCONTRES

Les élèves qui souhaitent s'inscrire pourront pratiquer librement toutes les activités proposées par l'association sportive. Les élèves sont pris en charge du début à la fin de la séance par un professeur d'EPS. Cependant, l'adhésion à l'association sportive du collège est soumise à certaines conditions :

- Être élève du collège
- Compléter l'Autorisation parentale ci-dessous
- Compléter la Fiche d'Urgence
- S'acquitter du coût de la licence qui est de **30 € par élève** (payable en 3x10€, mettre les dates au dos des chèques) ; la licence vous donne droit à toutes les activités sous réserve de place suffisante

Le prix de la licence couvre les frais d'assurance, l'affiliation à notre fédération UNSS et aux frais de déplacements et d'organisation liés à certaines rencontres (mutualisation du district).

Les règlements par chèque sont à établir à l'ordre de l'**Association Sportive Beauzelle**

Le tout est à mettre dans une enveloppe à votre nom, et à donner à n'importe quel enseignant d'EPS

Le certificat médical n'étant plus obligatoire depuis le 1er janvier 2016, nous partirons du principe qu'un élève apte à la pratique de l'EPS, l'est également pour l'UNSS.



UNSS
HAUTE GARONNE

A.S. Collège Elisa Deroche

Fiche d'inscription à rendre avec la fiche d'urgence et le règlement de 30 €

AUTORISATION PARENTALE

Nom et Prénom de l'élève :

Né(e) le/...../..... En classe de :

Je soussigné(e), en ma qualité de père, de mère ou de représentant légal (rayer la mention inutile), autorise mon enfant ci-dessus, à participer aux activités proposées par l'association sportive et l'UNSS.

Activités sportives que l'élève souhaite pratiquer (plusieurs cases possibles) :

- | | |
|--------------------------------------|--|
| ☐ FOOTBALL | ☐ GYMNASTIQUE au sol - débutant |
| ☐ VOLLEY BALL | ☐ KUNG FU et ARTS MARTIAUX |
| ☐ BADMINTON | ☐ ESCALADE |
| ☐ BASKET | ☐ ATHLETISME (pour les compétitions uniquement) |
| ☐ DANSE | ☐ CROSS (pour les compétitions uniquement) |

Si l'activité utilise un groupe WhatsApp pour informer les parents et/ou enfants, quel(s) numéro(s) pouvons-nous utiliser :

Tél. 1 :/...../..... Nom 1 :

Tél. 2 :/...../..... Nom 2 :

Emails :

Dans le cadre exclusif de l'UNSS :

- J'accepte les 3 mentions de l'UNSS liées à la diffusion d'images, à la protection des données (RGPD), et à la possibilité d'une assurance complémentaire : détails et explications dans la dernière page
- J'autorise le Professeur responsable à prendre en cas d'accident, toute mesure dictée par l'urgence La **Fiche d'Urgence** est à compléter.

Fait à, le **Signature :**

En cas de difficultés financières, ne pas hésiter à contacter un professeur d'EPS

Cadre réservé aux trésorier

Reçu : Chèque ☐ Espèces ☐ Licencié : ☐



UNSS
HAUTE GARONNE

A.S. Collège Elisa Deroche

FICHE D'URGENCE

Nom de l'établissement . Collège Elisa Deroche Beauzelle

Année scolaire :

Nom :

Prénom :

Classe :

Date de naissance :

Nom et adresse des parents ou du représentant légal :

En cas d'accident, l'établissement ou le responsable de l'activité s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone :

- N° priorité 1 : Propriétaire du numéro :

- N° priorité 2 : Propriétaire du numéro :

- N° priorité 3 : Propriétaire du numéro :

- N° priorité 4 : Propriétaire du numéro :

- N° priorité 5 : Propriétaire du numéro :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance du professeur ou de secouristes (PAI, allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre...) :

NOM, adresse et n° de téléphone du médecin traitant :

Date, Nom et Signature d'un responsable légal :

MENTION UNSS

- Le droit à l'image :

Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de (a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.

- protection des données personnelles - RGPD :

Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. L'adhésion à l'UNSS vaut autorisation pour l'association UNSS de collecter, d'enregistrer et de stocker les données nécessaires. Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements Madame Marie-Céline Courtet à l'adresse daf@unss.org. La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS.

- Assurance complémentaire facultative :

*Notre association sportive a souscrit un contrat d'assurance auprès de la MAIF pour tous les élèves licenciés à l'UNSS. Si vous souhaitez que votre enfant bénéficie du complément d'assurance « IA Sport+ » de la MAIF pour une augmentation des plafonds des dommages corporels et un meilleur accompagnement à domicile, faites-en la demande auprès du professeur d'EPS (un **complément de cotisation de 12.80€** vous sera alors demandé au nom de l'AS du collège – la MAIF prélevant directement cette somme sur notre compte)*

Page à conserver par les parents